

DELIBERATION N° 2003/05-06 - ECOLE DE MUSIQUE : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Madame THOMAS, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 24 juin 2002, portant création d'une régie autonome d'enseignement musical, et désignant les membres de son Conseil d'Exploitation.

Elle indique que la démission de Mademoiselle MAUSS, en date du 29 janvier 2003, amène l'Assemblée à procéder à son remplacement.

Elle propose la candidature de Madame THIRIET.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 2 abstentions (Mme CARY et Mme THIRIET) :

- de désigner Madame THIRIET en remplacement de Mademoiselle MAUSS, pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique.